



Éclairages

Éclairages

L'ONCFS, un établissement public
acteur clef de la biodiversité



Éclairages



L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est un établissement public, sous double tutelle des ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture.

- Les missions de l'Office portent sur :
- la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats ;
 - la police de la chasse et de la nature ;
 - l'appui technique auprès des décideurs politiques, des aménageurs et des gestionnaires de territoires.

Direction générale
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17
direction.generale@oncfs.gouv.fr

Direction de la police
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
police@oncfs.gouv.fr

Direction des ressources humaines
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17
direction.ressources-humaines@oncfs.gouv.fr

Direction de la recherche et de l'expertise
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 46 60 00
dre@oncfs.gouv.fr

Pour en savoir plus
www.oncfs.gouv.fr



© c1 : Philippe Massit/ONCFS, Luc Tison/ONCFS – c4 : Philippe Massit/ONCFS – ISBN : 978-2-85692-052-7 – Édition 02-2017 – www.oncfs.gouv.fr

Conseiller et apporter une expertise technique

Les connaissances issues d'études scientifiques permettent à l'ONCFS d'apporter conseil et appui technique à de nombreux partenaires institutionnels et gestionnaires de territoires.



■ Pose de balise Argos sur une tourterelle des bois

L'Établissement s'appuie sur un réseau de 25 réserves, territoires de référence pour l'avifaune migratrice, les cervidés, les sangliers et la faune de montagne. Avec plus de 55 000 hectares, ces territoires constituent des lieux privilégiés pour la conservation, les études et la recherche appliquée ainsi que pour l'information du public ou la formation cynégétique.

Dans les départements, aux côtés du préfet et en lien avec les fédérations départementales des chasseurs, l'Office participe à de nombreuses commissions administratives et apporte son concours à l'élaboration des documents de gestion cynégétique, à leur validation et au suivi de leur mise en œuvre.

Aux gestionnaires de territoires que sont les chasseurs, les agriculteurs et les forestiers, l'Office préconise des méthodes de gestion et propose des outils de suivi permettant de maintenir une faune diversifiée dans des milieux de qualité. Leur abondance devant être compatible avec les activités humaines. L'Établissement anime ainsi les programmes Agrifaune et Sylvafaune.

La CITES ou Convention de Washington : protéger les espèces fragiles

La Convention de Washington régit la détention et l'activité commerciale des espèces animales et végétales en voie de disparition ou en danger. Elle a été ratifiée par 170 États dont la France.

Pour cela, l'Office dispose d'une équipe spécialisée, la Brigade CITES, qui s'appuie sur des relais dans chaque département.

En plus d'informer et de contrôler les magasins, les expositions, les particuliers, les cirques et les parcs zoologiques, les agents de la CITES forment les personnels d'autres administrations (Douanes, Parquet...). Cette brigade entretient des liens avec ses homologues étrangers, que ce soit en matière d'échange de données, d'intervention ou de formation.

Organiser l'examen du permis de chasser

Pour chasser, tout pratiquant doit posséder un permis validé annuellement. L'examen du permis de chasser est composé d'une épreuve unique qui se déroule après une formation obligatoire dispensée par les fédérations de chasseurs.

À l'issue d'un volet pratique, le candidat doit répondre à dix questions théoriques sur un ensemble de 415 questions, dont certaines portant sur la sécurité sont éliminatoires. Chaque année, plus de 20 000 candidats, dès l'âge de 16 ans, se présentent à l'examen.

L'organisation territoriale

• À l'échelon régional

Dix délégations régionales et interrégionales sont les interlocuteurs des services de l'État et de l'ensemble des usagers de la nature (chasseurs, randonneurs, usagers de véhicules à moteur...).

• À l'échelon départemental

Un service assure l'ensemble des missions confiées à l'Établissement.



■ Tous les pratiquants doivent posséder un permis de chasse valide



■ Agents de l'ONCFS prélevant des bernaches du Canada dans le cadre du plan national de maîtrise

L'ONCFS, un établissement public acteur clef de la biodiversité



Plus de 1 600 agents au service de la biodiversité

Au quotidien, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – ONCFS – (agents techniques, techniciens, ingénieurs, administratifs ou ouvriers), répartis sur l'ensemble de l'Hexagone et des départements d'outre-mer, surveillent les territoires, font appliquer la réglementation de la police de la chasse et de l'environnement, mènent des études sur la faune sauvage et ses habitats, conduisent et préconisent des mesures de gestion favorables à la faune. L'ONCFS organise également l'examen du permis de chasser et contribue à l'évolution d'une chasse actrice du développement durable.

Les agents techniques et les techniciens de l'environnement

Commissionnés par le ministère chargé de l'Environnement et assermentés auprès des tribunaux, les 1 400 agents techniques et techniciens de l'environnement sont présents dans tous les départements. Les missions de police, représentant environ 60 % de leur activité, sont coordonnées par les préfets et peuvent être menées en collaboration avec d'autres corps d'État (Gendarmerie, Office national des forêts, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, parcs nationaux...).

Parallèlement, ils conduisent des missions d'information auprès des usagers de la nature, de formation auprès d'autres corps de police (Gendarmerie, Police nationale, Douanes) et des acteurs cynégétiques. Ils mènent également des missions techniques (bagueage, comptage, surveillance sanitaire...), le recueil de ces données alimentant les études réalisées par l'Établissement. Enfin, ils apportent un appui technique aux différents services de l'État, aux collectivités et aux gestionnaires des territoires ruraux.



Opération de comptage d'oiseaux d'eau par les agents de l'ONCFS

Surveiller les territoires et faire respecter la réglementation

Les agents techniques et les techniciens de l'environnement surveillent les territoires ruraux pour informer et sensibiliser les chasseurs et les usagers de la nature sur la réglementation en vigueur. Depuis 2013, les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS sont dotés de compétences de police élargies leur permettant de mener des enquêtes après avoir constaté des infractions.

La police de la chasse

Les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS consacrent une grande partie de leur temps à vérifier la bonne application des dispositions réglementaires relatives à la chasse. Ils orientent leurs contrôles sur plusieurs volets : le respect des quotas de prélèvement de grand ou petit gibier, les mesures de gestion des espèces chassables (plan de chasse, agrainage...), les modalités d'exercice de la chasse (modes et moyens de chasse...), les conditions d'accès à la chasse (permis de chasser, territoires autorisés de chasse...) et enfin l'application des règles de sécurité à la chasse. Lors d'opérations de sensibilisation et d'inspection, les agents s'affairent à déceler les imprudences ou les incivilités sur le terrain. La sécurité à la chasse est un axe majeur de l'action menée par la Division du permis de chasser de l'ONCFS.



La police de la chasse effectuant un contrôle

La police de l'environnement

Braconnage, perturbation intentionnelle, capture, détention ou encore naturalisation illégale mettent en danger les espèces. Les agents de l'ONCFS luttent contre ces préjudices portés à la faune protégée, mais également aux milieux et aux habitats naturels. Ainsi, les inspecteurs de l'environnement s'attachent à prévenir et, le cas échéant, à sanctionner les atteintes à ces espaces (circulation des véhicules à moteur, dépôt de débris, cueillette ou pêche abusive...).



La sensibilisation des adeptes de loisirs motorisés à la fragilité des espaces naturels reste un axe fort de l'action des agents

Mieux connaître la faune sauvage et ses habitats

La connaissance de l'abondance et de la répartition des espèces ainsi que la compréhension des variations de populations constituent une base fondamentale pour la gestion durable de la faune sauvage. L'ONCFS réalise des études sur plus d'une centaine d'espèces chassables ou protégées, ainsi que sur leurs habitats. Ces recherches sont menées au sein de six unités structurées par thématiques.



Mesure du tarse d'une bécassine des marais

La biologie et le mode de vie des espèces (alimentation, reproduction, migration...), leurs interactions avec les milieux, la dynamique des populations (répartition, effectifs), les causes de mortalité et l'analyse des tableaux de chasse sont autant de sujets développés par les programmes d'études.

Les résultats de ces recherches permettent de conduire des expérimentations et de proposer des outils de suivi des populations. Ils permettent également de concevoir des modalités de gestion favorables à la faune sauvage et à ses habitats, notamment la restauration du petit gibier de plaine, l'équilibre entre la grande faune et les espaces agricoles et forestiers, la préservation des zones humides ou le suivi d'espèces protégées (ours, loup, hamster...).

L'Unité sanitaire de la faune : un outil de veille des maladies de la faune sauvage

L'Unité sanitaire de la faune (USF) couvre l'ensemble du domaine sanitaire pour l'ONCFS. L'Unité intervient principalement dans trois domaines :

- La toxicité des produits phytosanitaires (répulsifs, insecticides, etc.) sur la faune sauvage.
- Les études des maladies transmissibles à l'homme comme le West Nile (moustiques), aux animaux domestiques comme la peste porcine pouvant être transmise aux élevages de porcs par le sanglier, voire aux deux comme la tuberculose ou la brucellose.
- La surveillance sanitaire de la faune sauvage avec l'animation du réseau SAGIR (Surveiller pour agir).



Analyse bactériologique d'un échantillon en laboratoire

Six unités de recherche structurées par thématiques

L'ONCFS compte six unités thématiques : **Avifaune migratrice, Cervidés-Sanglier, Faune de plaine, Faune de montagne, Prédateurs-animaux déprédateurs, Sanitaire de la faune.**

L'ONCFS anime, en collaboration avec les fédérations de chasseurs, des réseaux d'observation d'espèces chassables ou patrimoniales.

Le suivi des oiseaux

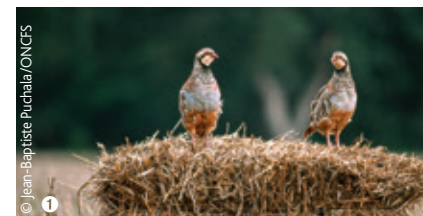
- oiseaux de passage ⑥
- bécasse des bois
- bécassine
- anatidés et foulque ③
- écosystème prairie de fauche
- perdrix et faisan
- perdrix rouge ①
- galliformes de montagne

Le suivi des mammifères

- ongulés sauvages ⑤
- loup et lynx
- ours brun ⑥
- petits et méso-carnivores ④
- castor ②
- lièvre ⑦

Les suivis généralistes

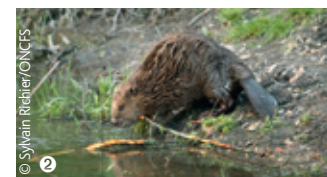
- suivi sanitaire de la faune
- grande faune de Guyane



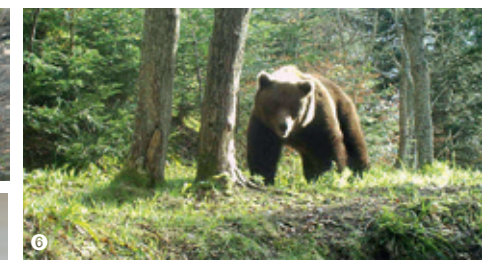
①



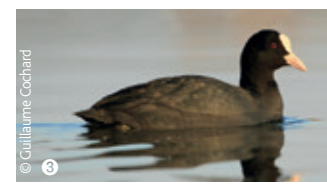
⑤



②



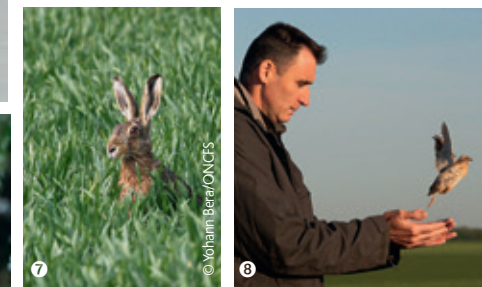
⑥



③



④



⑦



⑧